



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2014

À une séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2014 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi de contrat pour les équipements sportifs pour le centre multifonctionnel
 5. Octroi de contrat pour la finition de dalles pour le centre multifonctionnel
 6. Octroi de contrat pour les casiers-vestiaires pour le centre multifonctionnel
 7. Octroi de contrat pour les divisions et accessoires de toilettes
 8. Achat de cartes pour le spectacle de la Fabrique
 9. Période de questions
 10. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 11. Clôture de la séance extraordinaire
-

16310-09-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 septembre 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



16311-09-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16312-09-2014
point no 4

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE
CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les équipements sportifs pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Distribution Sports Loisirs installation	112 200.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Distribution Sports Loisirs installation pour la somme de 112 200.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16313-09-2014
point no 5

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA FINITION DE DALLES POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour la finition de dalles pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Constructions Bétoxy inc.	42 840.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Constructions Bétoxy inc. pour la somme de 42 840.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité



16314-09-2014
point no 6

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES CASIERS-VESTIAIRES POUR LE
CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour les casiers-vestiaires pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Armeco inc.	24 420.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Armeco inc. pour la somme de 24 420.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16315-09-2014
point no 7

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES DIVISIONS ET ACCESSOIRES DE
TOILETTES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour les divisions et accessoires de toilettes pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)	Avec l'option partitions de toilettes suspendues à l'étage Prix (excluant les taxes)
Groupe Sani-Tech inc.	48 620.00 \$	49 405.00 \$
Cométal inc.	50 806.80 \$	---
Armeco inc.	55 670.00 \$	57 940.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission la plus basse, soit Groupe Sani-Tech inc., avec l'option des partitions de toilettes suspendues à l'étage pour la somme de 49 405.00 \$ excluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16316-09-2014
point no 8

ACHAT DE CARTES POUR LE SPECTACLE DE LA FABRIQUE

ATTENDU QUE la Fabrique organise un spectacle de Jean Nichol à l'église de St-Apollinaire le 5 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 5 cartes au montant de 20 \$ chacune au profit de la Fabrique de St-Apollinaire, pour un total de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.



16317-09-2014
point no 10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 22 septembre 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16318-09-2014
point no 11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 22 septembre 2014, à 19 h 08.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
